



Conseil économique et social

Distr. générale
20 novembre 2024
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante-troisième session

10-14 février 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions
d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Thème prioritaire : renforcer la solidarité, l'inclusion sociale et la cohésion sociale pour accélérer la réalisation des engagements pris dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
 - i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » ;
 - ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
 - iii) Plan d'action international de Madrid de 2022 sur le vieillissement ;
 - iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ;
 - c) Questions nouvelles : résilience sociale et développement social.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 janvier 2025).



4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :
 - a) Projet de plan-programme pour 2026 ;
 - b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-troisième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission du développement social élit parmi les représentants de ses membres, au début de la 1^{re} séance de chacune de ses sessions ordinaires, un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'autres membres du Bureau selon les besoins. À l'alinéa c) de sa décision 2002/210, le Conseil a décidé que la Commission, aussitôt après la clôture d'une session ordinaire, tiendrait la 1^{re} séance de la session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau Président ou la nouvelle Présidente et les autres membres du Bureau. Par conséquent, le 14 février 2024, aussitôt après la clôture de sa soixante-deuxième session, la Commission a tenu la 1^{re} séance de sa soixante-troisième session, au cours de laquelle elle a élu par acclamation Krzysztof Maria Szczerski (Pologne) Président, et Julia Eberl (Autriche) et Paola Andrea Morris Garrido (Guatemala) Vice-Présidentes de la Commission à sa soixante-troisième session. À la même séance, elle a reporté l'élection des membres du Bureau restants à une date ultérieure, étant entendu qu'une fois leur candidature approuvée par leur groupe de pays respectif, les personnes nommées seraient autorisées à participer aux réunions du Bureau consacrées à la préparation de la soixante-troisième session.

Le 10 février 2025, la Commission sera invitée à élire des vice-président(e)s issu(e)s des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Europe occidentale et autres États, pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite de l'expiration du mandat de Julia Eberl (Autriche), et à confier à l'un(e) de ses vice-président(e)s les fonctions de rapporteur. On trouvera la composition de la Commission à sa soixante-troisième session à l'adresse suivante : <https://social.desa.un.org/sites/default/files/inline-files/CSOCD63%202025%20Membership.pdf>.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixante-troisième session ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2024/316.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle voudra sans doute passer immédiatement au point suivant.

La Commission doit se réunir du lundi 10 février au vendredi 14 février 2025. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin, de 10 heures à 13 heures, et l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux ([E/CN.5/2025/1](#))

3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution [55/46](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évalue régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des autres initiatives adoptées à Genève, d'une manière qui tienne compte des fonctions et contributions des organes, institutions et organismes compétents du système des Nations Unies, et donne des avis au Conseil économique et social à ce sujet.

La Commission représente, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale sur tous les aspects du développement social et contribue, dans le cadre de son mandat actuel, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales, effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/CN.5/2025/2](#))

a) Thème prioritaire : renforcer la solidarité, l'inclusion sociale et la cohésion sociale pour accélérer la réalisation des engagements pris dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Dans sa résolution [2018/3](#), le Conseil économique et social a décidé que la Commission examinerait un thème prioritaire à chaque session, en se fondant sur le suivi et l'examen de l'application du document final du Sommet mondial et les corrélations entre celui-ci et la dimension sociale du Programme 2030, et lui présenterait une résolution et des recommandations sur l'action à mener dans le cadre de ce thème afin de contribuer à ses travaux. Dans sa décision [2024/315](#), il a décidé que le thème prioritaire de la soixante-troisième session de la Commission serait « Renforcer la solidarité, l'inclusion sociale et la cohésion sociale pour accélérer la réalisation des engagements pris dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la cohésion sociale par l'inclusion sociale ([E/CN.5/2025/3](#))

b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux

- i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »¹**
- ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse**
- iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**
- iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille ([A/80/61-E/2025/11](#))

Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes ([E/CN.5/2025/4](#))

Rapport du Secrétaire général sur les modalités du cinquième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ([E/CN.5/2025/5](#))

c) Questions nouvelles : résilience sociale et développement social

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. En conséquence, et en consultation avec les groupes régionaux, le Bureau a décidé que le thème des débats qui se tiendraient au titre de ce point de l'ordre du jour lors de la session serait le suivant : « Résilience sociale et développement social ». Le Secrétariat soumettra une note à la Commission afin de faciliter les débats.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée « Résilience sociale et développement social » ([E/CN.5/2025/7](#))

4. Questions relatives aux programmes et questions diverses

- a) Projet de plan-programme pour 2026**
- b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social**

Documentation

Note du Secrétaire général sur la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2025/8](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2025/9](#))

¹ Résolution 68/3 de l'Assemblée générale.

5. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission (E/CN.5/2025/L.1)²

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-troisième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa soixante-troisième session.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-troisième session (E/CN.5/2025/L.2)³

² Sera publié comme document de session.

³ Sera publié comme document de session.

Annexe

Projet d'organisation des travaux (10-14 février 2025)

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation ou programme
Lundi 10 février		
10 heures-11 h 30	Ouverture de la séance	
	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2025/1)
	3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Présentation de la documentation au titre du point 3 de l'ordre du jour, y compris les alinéas a), b) et c)
	a) Thème prioritaire : renforcer la solidarité, l'inclusion sociale et la cohésion sociale pour accélérer la réalisation des engagements pris dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2025/2)
	b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la cohésion sociale par l'inclusion sociale (E/CN.5/2025/3)
	i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »	
	ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (E/CN.5/2025/4)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation ou programme</i>
	iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	Rapport du Secrétaire général sur les modalités du cinquième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement (E/CN.5/2025/5)
	iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille	Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille (A/80/61-E/2025/11)
	3 c)	Note du Secrétariat intitulée « Résilience sociale et développement social » (E/CN.5/2025/7)
	3 a) et b)	Début de la discussion générale
11 h 30-13 heures	3 a) (<i>suite</i>)	Réunion-débat de haut niveau sur le thème prioritaire
15 heures-18 heures	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
Mardi 11 février		
10 heures-11 h 30	3 a) (<i>suite</i>)	Forum ministériel sur le thème prioritaire
11 h 30-13 heures	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
		Discussion générale
15 heures-18 heures	3 a) et b) (<i>suite</i>)	18 heures : clôture des inscriptions sur la liste des orateurs et oratrices (portail e-deleGATE)
Mercredi 12 février		
10 heures-11 h 30	3 c) Questions nouvelles : résilience sociale et développement social	Réunion-débat sur les questions nouvelles
11 h 30-13 heures	3 c) Questions nouvelles : résilience sociale et développement social	Réunion-débat sur les questions nouvelles
15 heures-18 heures	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
Judi 13 février		
10 heures-11 h 30	3 a) (<i>suite</i>)	Dialogue interactif sur le thème prioritaire avec de hauts responsables du système des Nations Unies
11 h 30-13 heures	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
15 heures-16 h 30	3 a) (<i>suite</i>)	Forum multipartite sur le thème prioritaire
16 h 30-18 heures	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Fin de la discussion générale

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation ou programme
Vendredi 14 février		
10 heures-13 heures		<i>(pas de séance plénière)</i>
15 heures-18 heures	4. Questions relatives aux programmes et questions diverses	
	a) Projet de plan-programme pour 2026	
	b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	Note du Secrétaire général sur la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2025/8)
		Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2025/9)
	3 a) et b) <i>(suite)</i>	Présentation des projets de texte ^a
		Décisions concernant les projets de texte
	5. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante
		Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission (E/CN.5/2025/L.1) ^b
	6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-troisième session	Adoption du rapport
		Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-troisième session (E/CN.5/2025/L.2) ^b
		Clôture de la séance ^c

^a La date limite fixée pour le dépôt des projets de texte est le vendredi 7 février 2025, à 15 heures.

^b Sera publié comme document de session.

^c En application de la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa soixante-troisième session, la 1^{re} séance de sa soixante-quatrième session aux seules fins d'élire le nouveau Président ou la nouvelle Présidente et les autres membres du Bureau de cette session, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.